

CATALOGUE DE  
FORMATIONS

2024





- **COMPRENDRE, PARTAGER, AGIR**

Dans un contexte de mutation profonde de nos sociétés et de nos territoires, donner du sens à nos actions et concevoir de manière solidaire les orientations stratégiques sont les conditions pour construire un avenir commun et mettre en œuvre les actions publiques qui en découlent.

Se former, partager les expériences tout au long de son mandat d'élus comme de son parcours professionnel sont des enjeux de démocratie locale : ils sont des leviers pour ne pas subir et assoir des choix qui impactent l'avenir de nos territoires et la vie de nos concitoyens.

- **L'ALLIANCE DES TERRITOIRES, VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT**

L'environnement et la transition écologique se situent dans le top 3 des préoccupations des Français. Si les citoyens attendent beaucoup des États pour agir contre le changement climatique, 84 % des Français pensent que leur territoire doit prendre des mesures importantes dans les décennies qui viennent pour s'adapter\*. Ainsi la place des collectivités est de plus en plus prégnante. Cela est renforcé par les textes récents comme la loi Climat et Résilience qui confère un rôle décisif aux territoires dans la transition. Aussi, les élus locaux sont les pivots autour desquels se construit la stratégie de résilience des territoires.

Les formations de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) s'appuient sur l'expertise et les savoir-faire de ses formateurs, sur les retours d'expériences locaux tirés de ses missions d'accompagnement mais aussi des liens partenariaux privilégiés noués avec les acteurs du territoire : RITA\*\* (Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace), associations d'élus, services déconcentrés de l'État, juridictions, chambres consulaires, ordres professionnels, bureaux d'études, etc.

**En 2024 l'ATIP consolide ses partenariats pour ses formations avec**

- L'EPFA en renouvelant la formation sur la stratégie foncière dans le contexte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Le SDEA et l'ENGEES en proposant une formation autour des enjeux eau, biodiversité et urbanisme, avec des visites de sites et d'opérations réalisées (désimperméabilisation, renaturation, trame verte et bleue, etc.)
- L'ADEUS, l'ADIL67 et Alsace Habitat en concevant une formation autour de l'habitat visant à donner les clés de compréhension des transformations à l'œuvre, des enjeux à prendre en compte et des dispositifs mobilisables pour mieux agir localement.

- **UN PANEL DE FORMATIONS POUR FACILITER LA CONDUITE DE VOS PROJETS**

Depuis 6 ans, près de 560 élus et agents des collectivités ont bénéficié des formations de l'ATIP. Nos formations sont proposées en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin aux côtés de l'IPAG et de l'ENGEES.

Notre catalogue s'articule autour de trois axes :

- Des formations « socles » sur les fondamentaux de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement ainsi que le contentieux.
- Un cycle de formations conçu avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine », pour répondre aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière (Objectif Zéro Artificialisation Nette), d'intégration des enjeux environnementaux, aux besoins liés à l'habitat, mais aussi d'ambition de qualité, dans les projets de territoire et d'aménagement.
- Des formations « sur mesure », des ateliers pédagogiques participatifs, pour élus et techniciens à l'échelle communale et intercommunale élaborés, à la demande, autour de problématiques spécifiques pour travailler ensemble sur des sujets communs.

Favoriser l'appropriation locale des enjeux, donner des clefs de lecture opérationnelle et méthodologique, échanger et coopérer entre pairs pour se nourrir de pratiques éprouvées et agir pour notre avenir sur un territoire que nous partageons, telles sont les ambitions de ce catalogue 2024 !

Isabelle DOLLINGER, *Présidente*

\* 24<sup>e</sup> vague du baromètre sur « Les représentations sociales du changement climatique des Français », source ADEME 2023

\*\* Les organismes du RITA : ADIL 67 et 68, CAUE Alsace, ADAUHR, ATIP, ADIRA, Alsace Destination Tourisme, HHA, Alsace Habitat, Rivières de Haute Alsace, SDEA, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Parc naturel régional des Vosges du Nord (Sycoparc), EPF d'Alsace, ADEUS, Archéologie Alsace, AFUT Sud Alsace, ALSABAIL, CITIVIA.





## • FORMATIONS SOCLES

- DOCUMENTS D'URBANISME : NOTIONS FONDAMENTALES P.7
- ÉLABORER ET FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I) P.8
- COMPRENDRE LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT ET SES OUTILS P.9
- LE MAIRE ET L'ADS P.10
- LA CONFORMITÉ ET LE CONTRÔLE EN ADS P.11
- LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME P.12
- L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA PLANIFICATION EN URBANISME AU PROJET P.13

## • CYCLE : VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE

- L'OBJECTIF ZAN DANS LA LOI CLIMAT ET RÉILICENCE, LEVIERS ET OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS P.15
- STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE P.16
- EAU, BIODIVERSITÉ ET URBANISME : QUEL RÔLE POUR LE BLOC COMMUNAL ? P.17
- L'HABITAT : COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT P.18

## • FORMATIONS THÉMATIQUES LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'URBANISME

P.19

## • INFORMATIONS PRATIQUES

- RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS, FINANCEMENTS, DURÉES ET TARIFS P.20
- OBJECTIFS, PROGRAMME ET COMPÉTENCES, PRÉREQUIS FORMATEURS, AGRÉMENT P.21
- MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION, QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION, ATTESTATION P.22
- MODALITÉS, ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP P.23



**DOCUMENTS D'URBANISME : NOTIONS FONDAMENTALES**  
*Connaître et comprendre les principaux documents d'urbanisme, leur composition, leur portée et le cadre de leur élaboration.*



**ÉLABORER ET FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I)**  
*Connaître et savoir mobiliser les procédures d'élaboration et d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux.*



**COMPRENDRE LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT ET SES OUTILS**  
*Mener ou confier la réalisation d'une opération d'aménagement, tout en gardant la maîtrise des objectifs fixés.*



**LE MAIRE ET L'ADS**  
*Comprendre le cadre qui s'applique aux demandes et à l'instruction des autorisations d'urbanisme ; connaître le rôle de la commune et du maire, de la dépose de la demande à la décision et ses suites.*



**LA CONFORMITÉ ET LE CONTRÔLE EN ADS**  
*Connaître, savoir mobiliser et mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle dans le cadre de la police de l'urbanisme (application du droit des sols/ADS).*



**LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME**  
*Identifier et prévenir les risques juridiques et contentieux pour les documents d'urbanisme et l'exercice de la police de l'urbanisme (ADS) dans un contexte juridique complexe en constante évolution.*



**L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA PLANIFICATION EN URBANISME AU PROJET**  
*Comprendre la démarche d'évaluation environnementale en planification et en projet. Comment en faire un atout pour votre territoire ?*



### CIBLES

*Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement*



### DATES & LIEUX

• 3 juin 2024  
 Truchtersheim



### HORAIRES

• 09h00 – 18h00



### TARIFS

**300 € la journée de formation**

*Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20*

## OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les principaux documents d'urbanisme, leur composition, leur portée et le cadre de leur élaboration.

## CONTENUS

- Rappels sur le règlement national d'urbanisme (RNU).
- Les différents documents d'urbanisme - des outils pour les projets de territoire : les cartes communales, les plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) ou intercommunaux (PLUi), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) :  
*Leur rôle, leur composition*  
*Leur élaboration*  
*Quels sont leur portée, leurs effets ?*
- L'état des lieux : couverture du territoire par les cartes communales, les PLU(i) et les SCOT.
- Le cadre dans lequel ces documents s'inscrivent : la loi Climat et Résilience et le ZAN, la Loi montagne, les différents documents cadres et de planification (SRADDET, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, etc.), les servitudes d'utilité publique, la hiérarchie des normes.
- Atelier pratique : prise en main d'un PLU - quelle pièce lire pour quelle information ?

## COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender la hiérarchie des normes et les rapports de validité réciproques entre les documents cadres, d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.
- Savoir mener une première analyse de la faisabilité d'un projet au regard du PLU.

## FORMATRICES



**Isabelle WERCKMANN**

*Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement*



**Séverine KLUMB**

*Référente urbanisme, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme à l'ATIP*



**CIBLES**

*Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement*



**DATES & LIEUX**

• 1<sup>er</sup> juillet Truchtersheim



**HORAIRES**

• 09h00 – 18h00



**TARIFS**

**300 € la journée de formation**

*Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20*

**OBJECTIFS**

- Connaître et savoir mobiliser les procédures d'élaboration et d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux.

**CONTENUS**

- Rappels sur le contenu d'un PLU(i)
- Élaborer un PLU(i) : les principales étapes, le déroulement de la procédure, les spécificités des plans locaux d'urbanisme intercommunaux.
- Faire évoluer un PLU(i) : le panel des procédures mobilisables (révision « allégée », modification, modification simplifiée, déclaration de projet, etc.), les critères de choix, leur déroulement.
- La mise en compatibilité du PLU(i) avec la loi Climat et Résilience, le ZAN et les documents cadres.
- Atelier pratique, retours d'expériences.

**COMPÉTENCES VISÉES**

- Appréhender la procédure d'élaboration d'un PLU(i) et savoir la planifier.
- Identifier les procédures d'évolution des PLU(i) à mettre en œuvre en fonction des objectifs poursuivis.



**CIBLES**

*Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement*



**DATES & LIEUX**

• 15 novembre Strasbourg



**HORAIRES**

• 09h00 – 18h00



**TARIFS**

**300 € la journée de formation**

*Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20*

**OBJECTIFS**

- Mobiliser les outils adaptés pour mener une opération d'aménagement.
- Mener ou confier la réalisation de l'opération, tout en gardant la maîtrise des objectifs fixés.

**CONTENUS**

- L'action des collectivités en aménagement.
- Le contexte de l'aménagement : planifier pour bien agir dans un contexte évolutif (loi Climat et Résilience, ZAN, etc.).
- Les opérations d'aménagement.
- Les étapes pour mener à bien un projet : définition du besoin, études de faisabilité, cadrage des documents d'urbanisme, enjeux fonciers, financement des équipements publics, etc.
- Les outils d'aménagement (lotissement, permis de construire valant division, AFU, ZAC).
- Les modes de réalisation : régie, concession, mandat, cessions avec charges.
- Cas pratiques, retours d'expérience.

**COMPÉTENCES VISÉES**

- Reconnaître les acteurs et savoir les mobiliser.
- Définir les étapes clés pour mener à bien un projet.
- Identifier les instruments juridiques, financiers et techniques mobilisables.

**FORMATRICES**



**Isabelle WERCKMANN**

*Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement*



**Séverine KLUMB**

*Référente urbanisme, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme à l'ATIP*

**FORMATRICES**



**Paulette ALBERT**

*Responsable du territoire Sud de l'ATIP, experte en aménagement opérationnel, architecte INSA*



**Rachel FONTENIT**

*Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel*





## CIBLES

Les maires et adjoints des communes disposant d'une délégation ADS. Tout élu et agent intéressé



## DATES & LIEUX

• 9 avril Truchtersheim



## HORAIRES

• 09h00 – 18h00



## TARIFS

300 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

## OBJECTIFS

L'instruction des actes et autorisations du droit des sols est effectuée sous la responsabilité du maire. Il joue un rôle central dans le processus d'instruction. La formation vise à :

- Maîtriser le champ d'application de l'ADS dans un contexte évolutif.
- Comprendre son articulation avec d'autres autorisations.
- Mesurer les marges de manœuvre et la responsabilité du maire selon le régime d'urbanisme en vigueur sur la commune, la nature et la localisation des projets.

## CONTENUS

- Quelles autorisations pour quels travaux ?
- L'articulation avec d'autres autorisations (établissement recevant du public, urbanisme commercial, évaluation environnementale).
- Compétence et rôle du maire dans le processus administratif d'instruction, le droit applicable au projet et les consultations requises, la prise de décision (les marges de manœuvre et responsabilités).
- Fiscalité : taxes et participations.
- La dématérialisation de l'ADS.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender le cadre réglementaire de l'ADS.
- Identifier les autorisations requises en fonction des travaux envisagés.
- Articuler les acteurs dans la chaîne d'instruction.
- Prendre les décisions adaptées en tenant compte de la réglementation applicable, de la nature et de la localisation des projets.



## CIBLES

Le Maire et les adjoints des communes (délégation ADS) / Agent communal (assermenté ou non) / Tout élu et agent intéressé

Cette formation est en lien avec la formation sur le contentieux de l'urbanisme



## DATES & LIEUX

• 17 juin

Territoire Ouest, lieu à définir

• 7 octobre Benfeld



## HORAIRES

• 08h30 – 12h30



## TARIFS

150 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

## OBJECTIFS

- Connaître, savoir mobiliser et mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle dans le cadre de l'application du droit des sols (ADS).
- Intervenir efficacement afin d'assurer le respect des règles d'urbanisme sur son territoire.

## CONTENUS

- Le contrôle de conformité d'une construction suite à dépôt de la DAACT\* : contexte réglementaire, réception de la demande, préparation, procédure et suites de l'opération de récolement.
- La constatation des infractions au Code de l'urbanisme : contexte réglementaire, initiative du contrôle, visite de contrôle et suites à donner.
- Éléments pédagogiques : analyse de cas, outils ; comment établir un procès-verbal d'infraction, un arrêté interruptif de travaux (AIT), une mise en demeure.

\* DAACT : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

Cette formation peut-être combinée avec celle portant sur le contentieux de l'urbanisme

## COMPÉTENCES VISÉES

- Mobiliser à bon escient les pouvoirs de police du maire.
- Mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle en ADS.

## FORMATRICES



Céline STROEBEL

Référente ADS Qualité Méthodes à l'ATIP, experte en application du droit des sols, géographe spécialisée risques naturels



Amélie DIDELOT

Référente ADS à l'ATIP, Spécialisée en urbanisme et médiation urbaine

## FORMATEUR



Cédric WILT

Référent ADS Conformité Contrôle à l'ATIP, spécialisé en ADS



## CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement



## DATES & LIEUX

- 17 juin  
Territoire Ouest, lieu à définir
- 7 octobre Benfeld



## HORAIRES

- 14h00 – 18h00



## TARIFS

150 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

## OBJECTIFS

Dans un cadre juridique de l'urbanisme en constante évolution les objectifs de la formation visent à :

- Identifier et prévenir les risques juridiques et contentieux.
- Appréhender les différents types de contentieux en urbanisme tant pour les documents d'urbanisme (PLU notamment) que les projets d'aménagement et les autorisations de construire (ADS).

## CONTENUS

- Cadre général du contentieux de l'urbanisme : administratif, pénal, civil.
- Contentieux administratif : dans quels cas et comment retirer une décision, le pré-contentieux, le contentieux de la légalité et de la responsabilité (documents d'urbanisme et ADS).
- Contentieux civil et pénal (infractions en urbanisme).

## COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender et anticiper les risques juridiques liés aux procédures et documents d'urbanisme (PLU, demande d'autorisation d'urbanisme).
- Identifier les actions pré-contentieuses et contentieuses pouvant être engagées à l'occasion d'une procédure d'urbanisme, d'un projet.
- Identifier les actions à mener par la collectivité pour prévenir et prendre en charge les contentieux.



## CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement



## DATES & LIEUX

- 16 décembre Obernai



## HORAIRES

- 09h00 – 18h00



## TARIFS

300 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

## OBJECTIFS

- Comprendre la démarche d'évaluation environnementale en planification et en projet.
- Identifier les enjeux et les atouts de son territoire.
- Intégrer les questions environnementales dans la chaîne d'ingénierie.

## CONTENUS

- Les fondamentaux de la procédure d'évaluation environnementale.
- L'environnement en planification : comment faciliter la mise en œuvre des projets au travers des documents d'urbanisme.
- Cerner les enjeux environnementaux des projets et la doctrine "éviter réduire compenser".
- L'évaluation environnementale dans les projets.
- L'évaluation environnementale et l'application du droit des sols.
- Protections et inventaires en Alsace.
- Retours d'expérience et cas pratiques.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender la démarche d'évaluation environnementale de la planification à réalisation du projet.
- Identifier les étapes clés des procédures d'évaluations environnementales pour planifier.
- Mobiliser à bon escient les acteurs pour mener à bien les projets.

## FORMATRICES



Isabelle WERCKMANN

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement



Maryline RAUBUCH

Référente juridique à l'ATIP, juriste spécialisée en environnement, urbanisme et aménagement



Laura BOVE

Référente juridique à l'ATIP, juriste spécialisée en environnement, urbanisme et aménagement

## FORMATRICES



Claire KRAENNER

Référente environnement à l'ATIP, spécialisée en sciences de l'environnement et éco-conseillère



Laura BOVE

Référente juridique à l'ATIP, juriste spécialisée en environnement, urbanisme et aménagement



# CYCLE DE FORMATIONS

## VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE



# L'OBJECTIF ZAN

## DANS LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, LEVIERS ET OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS



### VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE

Le contexte climatique, les transformations sociétales et les lois récentes, dont la loi Climat et Résilience, confèrent un rôle décisif aux territoires dans les transitions. Proposé avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), ce cycle de formations vise à donner les clés pour comprendre les évolutions à l'œuvre, répondre aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière (Objectif Zéro Artificialisation Nette), aux enjeux liés à l'habitat et aux ambitions de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement. Il ambitionne aussi de donner les clés pour identifier et mener les actions liées notamment aux compétences en urbanisme pour préserver les ressources et prendre en compte des risques.

#### QUATRE FORMATIONS SONT PROGRAMMÉES

#### L'OBJECTIF ZAN DANS LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, LEVIERS ET OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS

Consommation d'espace et artificialisation des sols : de quoi parle-t-on ? Quelles incidences pour les documents de planification ? Quels sont les enjeux pour les communes et intercommunalités dans le cadre de leur politique d'urbanisme (PLU) et de développement, quels sont les leviers et outils mobilisables ?

#### STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Quels sont les enjeux liés à l'anticipation foncière ? Construire une stratégie foncière dans un contexte de nécessaire maîtrise de la consommation foncière liée à la lutte contre l'artificialisation des sols.

#### EAU, BIODIVERSITÉ ET URBANISME : QUEL RÔLE POUR LE BLOC COMMUNAL ?

Enjeux, gouvernance, réalisations exemplaires et aides financières mobilisables. Comprendre les enjeux liés à l'eau dans le contexte du changement climatique et identifier les leviers d'actions techniques et d'urbanisme pour son territoire. Connaître et mobiliser les aides techniques et financières pour faciliter les projets.

#### L'HABITAT : COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT

Comprendre les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement du point de vue des communes et intercommunalités. Comprendre les indicateurs et dynamiques pour mesurer les enjeux et besoins de votre territoire. Quels leviers actionner pour les territoires ? Comment piloter et mettre en œuvre des politiques locales de l'habitat ?



#### CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement



#### DATES & LIEUX

- 21 mai  
Territoire Nord, à définir
- 23 septembre Benfeld



#### HORAIRES

- 08h30 – 12h30



#### TARIFS

150 € la 1/2 journée de formation  
Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.  
- voir page 20

### OBJECTIFS

- Comprendre les notions de consommation d'espace et d'artificialisation.
- Mesurer les incidences pour les documents de planification.
- Évaluer les enjeux pour les communes et intercommunalités dans le cadre de leur politique d'urbanisme (PLU) et de développement.
- Identifier et mettre en œuvre les leviers et outils mobilisables.

### CONTENUS

#### L'objectif ZAN dans la loi Climat

- La sobriété foncière : une préoccupation croissante depuis la loi SRU.
- Loi Climat Résilience et ZAN : fondements de la loi et enjeux.
- Zéro Artificialisation Nette : que dit la loi ? Consommation d'espace et artificialisation des sols : de quoi parle-t-on ?
- Incidences pour les documents de planification : la déclinaison en cascade dans les documents de planification : SRADDET, SCOT, PLU(i) et cartes communales.

#### Les leviers et outils pour les collectivités

- Quels enjeux et leviers pour les communes et les intercommunalités dans le cadre de leur politique d'urbanisme (PLU) et de développement ?
- Les ressources et acteurs mobilisables, les outils de suivi.
- Vers une mutation des modèles d'urbanisation et d'aménagement.

### COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les transformations induites par la loi Climat et Résilience et le ZAN.
- Identifier les axes de réflexions et les leviers pour les collectivités au regard des enjeux de leur territoire.
- Mobiliser à bon escient les étapes clés des procédures d'évaluations environnementales et les acteurs pour mener à bien les projets.

#### FORMATRICES



**Isabelle WERCKMANN**

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement



**Rachel FONTENIT**

Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel



**Séverine KLUMB**

Référente urbanisme, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme à l'ATIP





# STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION



# EAU, BIODIVERSITÉ ET URBANISME QUEL RÔLE POUR LE BLOC COMMUNAL ?



## CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement



## DATES & LIEUX

- 21 mai  
Territoire Nord, lieu à définir
- 23 septembre Benfeld



## HORAIRES

- 14h00 – 18h00



## TARIFS

150 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

## OBJECTIFS

- Les enjeux liés à l'anticipation foncière.
- Construire une stratégie foncière dans un contexte de nécessaire maîtrise de la consommation foncière liée à la lutte contre l'artificialisation des sols.

## CONTENUS

- Qu'est-ce qu'une stratégie foncière ?
- Les acteurs du foncier.
- Qu'est-ce qu'un diagnostic foncier ?
- Les outils de maîtrise du foncier mobilisables (DUP, réserves foncières, DIA, etc.).
- Quels liens avec la planification et l'aménagement ?
- Anticiper le financement nécessaire à la maîtrise foncière (planification des crédits, EPF, délais).

### DANS LA PRATIQUE :

- Densification et reconversions des friches : comment mobiliser le foncier disponible au service d'un projet urbain/ d'aménagement.
- Études de cas.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les enjeux liés à l'anticipation foncière et identifier les opportunités qui en découlent pour la collectivité.
- Concevoir une stratégie foncière.
- Mobiliser les acteurs.

En partenariat avec l'EPF d'Alsace



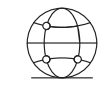
## CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement



## DATES & LIEUX

- 19 avril Muttersholtz
- 4 octobre  
Territoire Nord, lieu à définir



## HORAIRES

- 19 avril 09h00 – 18h00
- 4 octobre 14h00 – 18h00



## TARIFS

300 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

## OBJECTIFS

- Comprendre la gouvernance et les enjeux liés à l'eau dans le contexte du changement climatique.
- Identifier les leviers d'actions techniques et d'urbanisme pour son territoire.
- Connaître les aides techniques et financières mobilisables.

## CONTENUS

### Matinée : enjeux et outils

- Contexte du changement climatique en Alsace, Loi Climat et Résilience et ZAN.
- La protection de la ressource en eau et l'importance de la nature en ville.
- Les compétences liées à la gestion de l'eau, ressource et risques.
- Les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales.
- Le rôle des documents de planification et d'urbanisme pour la protection de la ressource en eau et de la nature en ville.
- L'accompagnement des projets par l'ingénierie financière.

### Après-midi : visite de sites avec Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz

- Visites de sites sur la commune de Muttersholtz : désimperméabilisation d'une cour d'école, centre village, reconnexion trame verte et bleue et renaturation d'un cours d'eau.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender le contexte du changement climatique et ses incidences sur la ressources en eau
- Distinguer les acteurs du territoire et leur rôle
- Déterminer les leviers liés à l'urbanisme, techniques et financiers mobilisables

En partenariat avec le SDEA et l'ENGEES



## FORMATEURS



**Fabien DERSE**

Chargé d'opérations foncières à l'EPF d'Alsace - Diplômé en sociologie et en urbanisme, aménagement et développement du territoire



**Rachel FONTENIT**

Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel



**Claire KRAENNER**

Référente environnement à l'ATIP, spécialisée en sciences de l'environnement et éco-conseillère



**Franck HUFSCHEMITT**

Directeur de la transition écologique au SDEA



**Corinne GRAC**

Enseignante-chercheuse en hydro-écologie rattachée à l'Unité de recherche L.I.V.E. (Laboratoire Image, Ville, Environnement)



**Adrien WANKO NGIEN**

Professeur et Enseignant-chercheur à l'Unité de recherche ICUBE (Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie)



**CIBLES**

Maires, présidents d'EPCI, adjoints en charge de l'habitat et de l'urbanisme. Tout élu et agent intéressé



**DATES & LIEUX**

• 18 novembre Strasbourg



**HORAIRES**

• 8h30 – 12h30



**TARIFS**

150 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

**OBJECTIFS**

- De profonds bouleversements impactent aujourd'hui la capacité des territoires à répondre aux besoins en habitat. Dans ce contexte, comment les collectivités peuvent-elles agir ?
- Cette formation d'initiation a pour objet d'apporter un socle de connaissances sur les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement du point de vue des communes et intercommunalités. Elle vise aussi à présenter le rôle des acteurs et les moyens d'actions pour l'élu local.

**CONTENUS**

- Qu'est-ce que l'habitat ? Comprendre les indicateurs et dynamiques pour mesurer les enjeux et besoins de votre territoire
  - Démographie, typologie des populations et besoins en logement
  - Les logiques du privé et du social, l'accession
  - Comment fonctionnent les parcs de logement et le marché
- Le logement social, un levier majeur pour vos territoires
  - Rôle de l'élu dans le parcours de la demande de logement social
  - Le logement social : des réponses diversifiées (typologie, formes, coûts) aux besoins des populations
- Pilotage et de la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat
  - La définition des enjeux nationaux et locaux : accès au logement et réponses aux besoins en logement, équilibre territorial, mixité sociale...
  - Le rôle et la compétence des EPCI en matière d'habitat
  - Les principaux moyens des collectivités pour soutenir la production et la réhabilitation de logements

**COMPÉTENCES VISÉES**

- Appréhender les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement
- Identifier les acteurs et leur rôle.
- Déterminer les moyens d'actions pour l'élu local pour la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat.

En partenariat avec  
 l'ADEUS, l'ADIL67  
 et Alsace Habitat



**CIBLES**

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement



**DATES & LIEUX**

Les dates et lieux de formation sont à convenir avec le groupe d'élus inscrits



**HORAIRES**

• À définir



**TARIFS**

150 € la 1/2 journée  
 300 € la journée de formation



**MODALITÉS**

Les formations dédiées font l'objet d'une convention multipartite entre l'ATIP et les collectivités participantes. Le temps de préparation sera facturé en sus de la session de formation.

L'ATIP conçoit des formations « sur mesure », des ateliers pédagogiques et participatifs, pour les élus et agents des collectivités à l'échelle communale et intercommunale. Ces actions sont élaborées, à la demande, autour de problématiques spécifiques pour travailler ensemble sur des sujets communs.

**OBJECTIFS**

- À partir du besoin exprimé par une collectivité, concevoir et assurer une formation dédiée autour de thématiques liées à l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement en lien avec le territoire.

**FORMATEURS**

- Toutes les compétences de l'ATIP et, en tant que de besoin, du Réseau Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), sont mobilisées pour construire ces actions de formation selon les besoins recensés.

**LES +**

- La formation est conçue sur mesure.
- Le programme de la formation et les outils pédagogiques sont adaptés et contextualisés aux problématiques, au territoire et aux attentes des élus. Des ateliers pratiques et participatifs peuvent être organisés pour permettre une appropriation de sujets pratiques et complexes.
- Les formations peuvent être organisées au sein des locaux de la collectivité, les déplacements des participants sont ainsi limités. La date et les horaires sont choisis avec l'ATIP en fonction des disponibilités des participants.

**FORMATEURS**



**Nadia MONKACHI**

Directrice d'études, ADEUS



**Anne-Sophie BOUCHOUCHA**

Directrice de l'ADIL67



**Freddy ZIMMERMANN**

Directeur de l'attractivité et du Développement Durable, Alsace Habitat



## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent auprès de Lucie HEILIGENSTEIN, assistante de formations de l'ATIP

### Adresse

ATIP - Agence Territoriale D'Ingénierie Publique  
Espace Vauban  
3, rue Gustave Adolphe Hirn  
67 000 Strasbourg

### Mail

formation@atip67.fr

### Téléphone

03 88 76 67 78

- Merci d'indiquer vos coordonnées et fonctions, la ou les formation(s) choisie(s) ainsi que le type de financement retenu (DIFE ou prise en charge par la collectivité).
- Pour faciliter votre inscription un **Bulletin d'inscription** est à votre disposition sur le site de l'ATIP sous la rubrique **Formations**.
- **ATTENTION** : pour les élus mobilisant leur DIFE la demande doit être faite sur la plateforme 11 jours ouvrés minimum avant la formation.



## FINANCEMENTS

### Pour les élus

- Le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE) bénéficie à tout élu indemnisé ou non.
- Le budget formation de la collectivité : les collectivités ont l'obligation de prévoir dans leur budget prévisionnel des dépenses de formation pour les élus (cf. article L. 2123 du CGCT pour les communes).
- Retrouvez sur le site de l'ATIP sous la rubrique **Formation** une **Aide à la connexion et utilisation de MonCompteElu**, conçue par l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité du Bas-Rhin.

### Pour les agents

- La formation des agents est financée par sa collectivités de rattachement. Elle fait l'objet d'un devis et/ou d'une convention préalable entre l'ATIP et la collectivité.



## DURÉES ET TARIFS

- ½ journée (soit 3h30) : 150 € par participant.
- 1 journée (soit 7 h) : 300 € par participant.
- Tarif horaire : 50 € de l'heure par participant.  
Cela concerne les formations à la demande d'une durée inférieure à une demi-journée.
- Formations dédiées/à la demande : elles font l'objet d'une convention entre l'ATIP et les collectivités participantes. Le temps de préparation est facturé en sus de la session de formation.
- Les repas, frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.



## OBJECTIFS, PROGRAMME ET COMPÉTENCES

Les objectifs, programmes et compétences liés à chaque formation sont spécifiques et indiqués sur la page du catalogue qui lui est dédiée.



## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre une formation de l'ATIP.



## FORMATEURS

- **Nos formateurs sont choisis pour leur expertise, expérience, savoir-faire et compréhension du territoire.** Ils connaissent parfaitement le monde des collectivités locales, les attentes des élus et besoins des agents.
- **Au sein de l'ATIP, les formateurs assurent une veille juridique et technique régulière dans leur domaine d'expertise et se forment pour être toujours à la pointe de l'actualité.** Pour concevoir leur formation ils s'appuient en outre sur les retours d'expériences locaux tirés notamment des missions d'accompagnement de l'ATIP mais aussi des liens privilégiés noués avec les acteurs du territoire (associations d'élus, services déconcentrés de l'État, organismes du RITA, juridictions, chambres consulaires, ordres professionnels, bureaux d'études, etc.).
- **L'ATIP recourt également à des formateurs experts parmi ses partenaires tels que l'ENGEES et les organismes du RITA.**



## AGRÈMENT

- L'ATIP est agréée par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations de l'ATIP sont proposées en partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin.







## MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

**Les formations sont co-animées pour la majeure partie d'entre elles par deux formateurs. Cela permet de croiser les compétences et d'assurer une animation vivante.** Avant chaque session les supports sont mis à jour pour tenir compte des évolutions juridiques et techniques les plus récentes et intégrer les éléments utiles liés l'actualité des collectivités et des territoires.

CHAQUE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE EN PLUSIEURS SÉQUENCES :

- **Présentation des objectifs de la formation et de son déroulé**, tour de table permettant à chaque participant d'exprimer ses attentes.
- **Exposé des notions fondamentales.** À l'issue de chaque partie une phase de questions ouvertes est prévue pour répondre de manière exhaustive aux questions et attentes des participants.
- **Études de cas, exercices, retours d'expériences locaux capitalisés** ; les participants sont aussi invités à témoigner de leurs expériences.
- **Évaluation.**

UNE MALLETTTE EST REMISE EN DÉBUT DE FORMATION À CHAQUE PARTICIPANT, COMPORTANT NOTAMMENT :

- **Le diaporama support de la formation.**  
Ce document reprend l'ensemble des exposés, sous forme de synthèses écrites, de schémas, logigrammes, éléments cartographiques, références juridique et techniques et ressources mobilisables.
- **Le glossaire de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.**
- **Des documents de synthèse et des fiches.**
- **La veille juridique et technique de l'ATIP.**
- **Le catalogue de formations de l'ATIP**
- **Ces documents peuvent être adressés en format dématérialisé sur demande des participants.**



## ÉVALUATION, QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION, ATTESTATION

- L'évaluation de l'acquisition des notions et compétences est réalisée sous forme d'exercices, de QUIZ ou de QCM.
- Un questionnaire de satisfaction est rempli par chaque participant à l'issue de la formation.
- L'ATIP délivre une attestation de présence à chaque participant à l'issue de la formation.



## MODALITÉS

- **Les formations sont organisées en présentiel.** Pour en faciliter l'accès elles sont proposées à Strasbourg mais également sur des sites localisés dans diverses communes du Bas-Rhin. Des sessions en webinaire peuvent être organisées sur demande.
- **Chaque session de formation accueille un maximum de 15 participants** afin de garantir une bonne qualité d'échange. Un minimum de 5 participants est requis pour maintenir une session.
- **Chaque participant est convoqué par courriel à la formation** à laquelle il est inscrit au plus tard une semaine avant la session.
- **Pour les formations se déroulant sur une journée, il est proposé aux participants de déjeuner ensemble.** L'ATIP se charge de la réservation d'un restaurant à proximité du lieu de formation. Les repas sont à la charge de chaque participant.



## ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

**L'ATIP s'engage à favoriser l'inclusion des élus et agents en situation de handicap et veille à les accueillir sans discrimination.** Elle s'engage à sensibiliser l'équipe pédagogique à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses formations.

- Lors de son inscription, chaque personne souhaitant participer à une formation est invitée à répondre à un questionnaire en indiquant notamment si elle est en situation de handicap, permanent ou temporaire, et les adaptations dont elle a besoin pour pouvoir suivre la session de formation.
- En complément et si nécessaire, un entretien préalable avec le participant est réalisé par l'assistante de formations avant l'entrée en formation pour évaluer ses attentes et besoins spécifiques.
- L'ATIP adapte, en tant que de besoin, l'organisation matérielle, le déroulé et les modalités de la formation afin de prendre en compte la situation de handicap.
- Un suivi spécifique est également prévu.

**Les salles de formation sont localisées dans des ERP (Établissements Recevant du Public) qu'elles se trouvent ou non au sein des locaux de l'ATIP. Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment par la présence de rampes d'accès et d'ascenseurs.**

CATALOGUE DE  
**FORMATIONS**

**2024**

